

Question écrite de M. Roman Juon, du 16 décembre 2000: «Passage piétons sous la route à Genève-Plage».

Le Conseil administratif pourrait-il intervenir auprès des autorités compétentes pour que le passage soit beaucoup mieux indiqué pour les piétons, et ceux-ci mieux protégés des engins de déplacement légers: trottinettes, planches à roulettes, patins à roulettes, vélos, etc.?